



## **Agences Comptables : communiqué à tous les agents**

Les premières applications du plan du Ministre Darmanin ont été annoncées par la direction dans le 92.

Dans le cadre de l'art 243 de la Loi de Finance 2019, quatre communes ont fait acte de candidature pour le passage en agence comptable (à compter du 1/1/2020). Il s'agit des communes de Rueil-Malmaison, Levallois-Perret, Issy-les-Moulineaux et Suresnes, soit 4 des 8 candidatures enregistrées nationalement.

Le gouvernement cherche à faire du 92 une vitrine.

Dans une lettre adressée aux Maires pour les inciter à faire acte de candidature, le ministre Darmanin propose ni plus ni moins la prise en charge d'une partie des charges de fonctionnement.

Finie la séparation ordonnateur/comptable, garantie contre la corruption et le détournement des fonds publics.

Les agents seront soumis à la pression directe de l'ordonnateur.

Une partie des agents actuellement en trésorerie seront transférés par voie de « détachement d'office » pour 3 ans.

Rien n'est précisé, tout est renvoyé aux conventions qui seraient signées avant le 30 juin prochain entre la DGFIP et les communes concernées.

Dans les faits, la garantie de retour à la DGFIP serait très compromise.

C'est une application directe de la mobilité forcée !

Il s'agit d'une attaque violente et frontale contre le statut du fonctionnaire et les missions de la DGFIP. C'est la fin programmée des Trésoreries pour les grandes collectivités et au-delà la fin du réseau comptable de la DGFIP.

**Cette externalisation nous concerne tous !**

Demain avec cette même méthode de passage en force, tous les services pourront passer en agence.

Nous demandons à la direction du 92 de nous recevoir en audience avec les collègues des services visés, le 9 mai à 10h45 au CAD de Nanterre pour obtenir :

- les réponses aux interrogations des agents,
- les garanties qu'aucun agent ne subisse la mobilité forcée
- exiger l'abandon de cette mesure.